



Publiée au recueil des actes
de l'Agence des espaces verts de la Région
Ile-de-France, le : **03 AVR. 2019**

Transmise au contrôle
de légalité, le : **03 AVR. 2019**

La Présidente du Conseil d'administration
de l'Agence des espaces verts

Anne Cabrit

DÉLIBÉRATION

N°19-028 du 2 avril 2019

Ajustement du tableau des effectifs, création et/ou suppression d'emploi

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 4413-2 et R. 4413-1 à R. 4413-16 ;
- VU la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment les articles 34, 38 et 88 ;
- VU la délibération N°08-017 du 25 mars 2008 relative à la détermination des ratios pour l'avancement de grade des personnels titulaires de la fonction publique territoriale ;
- VU la délibération N°18-076 du 3 juillet 2018 relative à l'état des emplois créés à l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France ;
- VU la délibération N°19-006 du 14 février 2019 portant ajustement du tableau des effectifs, création et/ou suppression d'emploi ;
- VU le budget général de l'Agence des espaces verts ;
- VU le rapport présenté par la Présidente de l'Agence des espaces verts ;

DELIBERE

Article 1 Approuve la suppression de 2 emplois à temps complet suivants :

<i>Filière</i>	<i>Cadre d'emplois</i>	<i>Grade</i>	<i>Ancien effectif</i>	<i>Nouvel effectif</i>
Culturelle	adjoint du patrimoine (CAT. C)	adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	3	2
Emplois susceptibles d'être occupés par des contractuels sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié	responsable de territoire Éducation à l'environnement (Cat. B)	Technicien	1	0

Article 2 Approuve la création de 2 emplois à temps complet suivants :

Filière	Cadre d'emplois	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Technique	Technicien (CAT. B)	technicien principal de 2ème classe	6	7
Culturelle	adjoint du patrimoine (CAT. C)	adjoint du patrimoine	1	2

Article 3 Décide d'adopter la modification du tableau des effectifs joint à la présente délibération pour tenir compte des créations et suppressions d'emplois précisées aux articles 1 et 2

Article 4 Les crédits correspondants à la rémunération et aux charges des emplois sont inscrits au budget de l'Agence des espaces verts.

Nombre de votants.....	: 16+1
Votes POUR.....	: 16+1
Votes CONTRE.....	: 0
Abstentions	: 0
Ne prend pas part au vote ...	: 0

ANNEXE

CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI DE CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI DE L'AGENCE DES ESPACES VERTS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 AVRIL 2019

Tableau des emplois permanents

Grade (ou emplois)	Catégorie	Effectifs budgétaires	Emplois créés	Emplois transformés	Total effectifs	Effectifs pourvus
Agents titulaires :						
. Filière technique						
- ingénieur en chef hors classe	A	1			1	1
- ingénieur en chef	A	2			2	1
- ingénieur principal	A	8			8	7
- ingénieur territorial	A	8			8	7
- technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	12			12	11
- technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	6		+ 1	7	6
- technicien	B	8			8	3
- agent de maîtrise principal	C	3			3	3
- agent de maîtrise	C	3			3	3
- adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	4			4	2
- adjoint technique	C	7			7	5
. Filière administrative						
- administrateur	A	1			1	1
- directeur territorial	A	1			1	1
- attaché principal	A	2			2	2
- attaché territorial	A	11			11	9
- rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	2			2	2
- rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1			1	1
- rédacteur	B	5			5	5
- adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	5			5	5
- adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2			2	2
- adjoint administratif	C	9			9	7
. Filière animation						
- adjoint d'animation	C	1			1	1
. Filière culturelle						
- adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C	2			2	2
- adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	3		- 1	2	2
- adjoint du patrimoine	C	1		+ 1	2	0
Total agents titulaires et stagiaires		108	0	+ 1	109	89
Agents contractuels :						
- directeur / directrice général(e)	A	1			1	1
- chef du service action foncière	A	1			1	1
- responsable mission gestion	A	1			1	1
- chargé(e) de projet	A	1			1	1
- chef de projets informatique	A	1			1	1
- chargé(e) d'opérations foncières	A	1			1	1
- chargé(e) de mission agriculture	A	1			1	1
- chargé(e) de projet paysagiste	A	3			3	3
- chargé(e) de projet Natura 2000	A	1			1	1
- conservateur RNR	A	1			1	1
- attaché pôle secrétariat général	A	1			1	1
- chargé(e) de communication	A	2			2	1
- chargé(e) de mission aménagement espaces naturels	A	1			1	1
- doctorant (CIFRE)	A	1			1	1
- responsable de territoire Education à l'environnement	B	1		- 1	0	0
- technicien APEN	B	3			3	3
- technicien SIG	B	1			1	1
Total des agents contractuels occupant des emplois permanents		22	0	- 1	21	20
TOTAL EMPLOI PERMANENTS		130	0	0	130	109
Emploi de collaborateur de cabinet		1	0	+ 0	1	1
TOTAL GENERAL		131	0	+ 0	131	110

**CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI DE L'AGENCE DES ESPACES VERTS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 AVRIL 2019**

Tableau des emplois non permanents

Grade	Catégorie	Effectifs budgétaires	Contrat (loi 26/01/1984)	Motif du contrat
- Ingénieur territorial	A	1	art.3-2	Accroissement temporaire d'activité
- Attaché territorial	A	1	art.3-2	Accroissement temporaire d'activité
- Rédacteur territorial	B	1	art.3-2	Accroissement temporaire d'activité
- Adjoint administratif	C	2	art.3-2	Accroissement temporaire d'activité
- Adjoint du patrimoine	C	1	art.3-2	Accroissement temporaire d'activité
- Apprentis			loi N°97-940 du 16 octobre 1997	
TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS		6		

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Agence des espaces verts de la région d'Ile-de-France
Numéro de l'acte	19-028
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	4.1.1 - délibérations portant créations et transformations d'emplois
Objet de l'acte	19-028 : Ajustement du tableau des effectifs portant création et/ou suppression d'emploi
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	075-287500052-20190403-19-028-DE
Date de transmission de l'acte	03/04/2019
Date de réception de l'accuse de réception	03/04/2019